



Cycle « la maîtrise d'œuvre inversée »

DÉMARCHE DES ARCHITECTES ENVERS LES PARTICULIERS RELATION CLIENT – CONTRAT D'ARCHITECTE

PUBLIC PRÉREQUIS

Architectes libéraux (à titre individuel ou en société, salarié ou non) ou autres professionnels de la maîtrise d'œuvre, et leurs collaborateurs.
Session limitée à **12 participants**.

DURÉE formation en ligne, 4 matinées du 28 au 30 octobre 2025

Module de 4 demi-journées (9h00 – 12h30)
soit 14 heures en tout.

Formation structurée CNOA

PRIX

500€ HT pour les 4 demi-journées,
soit 600€ TTC
prise en charge possible
FIF-PL ou OPCO.

En cas de difficulté de trésorerie, possibilité
de différer l'encaissement du chèque, en
attente du remboursement (limitée à 3 mois).

IBAN : FR76 1313 5000 8008 0081 6429 165

FORMATEUR

Jean-François ESPAGNO,
architecte



Jean-François ESPAGNO Prestataire de formations

NDA 76 31 09818 31
Datadock n°306929423
SIRET 306 929 423 00052
NAF 7111Z

téléphone 06 16 26 31 98

jfespagno@gmail.com

<https://www.espagno-formations.com/>

13 rue Maryse Bastié 31100 Toulouse

Convention d'inscription

ayant valeur de **devis** n°09-25 du 31-10-2024

Participant

Nom :

Prénom :

(Société)

Adresse :

code postal : ville :

Téléphone

Mél : |

| |

demande mon inscription à la présente formation.

Modalités

Pour s'inscrire, adresser le présent Bulletin rempli et signé, avec le règlement complet (ou paiement par virement possible) à l'adresse :

Jean-François Espagno, 13 rue Maryse Bastié 31100 Toulouse

Joindre un chèque au nom de « Jean-François Espagno ». Les chèques ne seront encaissés qu'à l'issue de la formation. En cas de difficulté de trésorerie, possibilité de différer l'encaissement du chèque dans les 3 mois qui suivent la formation, mentionner alors au dos et en haut du chèque « attendre remboursement ». Établir un chèque pour chaque participant, même en cas d'inscription groupée.

Le coût mentionné ci-contre ne comprend pas les frais propres à chaque participant, tels que ceux d'hébergement ou de restauration éventuels.

L'inscription n'est définitive que si elle est accompagnée du règlement complet et confirmée (par voie électronique) par le prestataire. Les formations peuvent être ajournées, huit jours au plus tard avant la date prévue, notamment en cas de manque de participants. Le règlement sera alors restitué, sans indemnité.

Un dédit de 30% du coût de la formation sera retenu pour toute annulation faite par le participant avant un délai de 2 semaines précédant la date de la formation. Passé ce délai ou en cas d'absence du client, la formation est due en totalité.

En cas d'absence à la formation, si le participant et l'organisme en sont d'accord, les sommes payées peuvent constituer un acompte sur des formations futures à dispenser au participant par le même prestataire.

L'inscription implique l'acceptation du règlement intérieur, visible sur le site :
<https://www.espagno-formations.com/>

Formation en ligne, les participants recevront un lien pour se connecter à la formation quelques jours avant son début.

Fait à, le.....

Bon pour inscription,
le participant,

le prestataire, Jean-François Espagno

CERTIFIÉ QUALIOPi

 **ICPF**
Certification CNEFOP
Formateur Agréé